

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2018

LE CENDRE

BUDGET PRINCIPAL

REÇU A LA PREFECTURE
DU PUY-DE-DOME LE

13 FEV. 2018

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

VU ET ANNEXE
A LA DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 7 février 2018 N° 18/02/07/001
LE MAIRE



Hervé PROUVANCE

Dans les communes de plus de 3 500 habitants, le débat d'orientation budgétaire (DOB) est la *première étape du cycle budgétaire annuel de la collectivité*.

Organisé dans un délai de deux mois avant le vote du budget, il a pour objet, d'informer les élus sur la situation financière de la collectivité, notamment par le biais d'un Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB), qui est présenté aux conseillers.

Ce rapport , véritable outil d'aide à la décision, présente les évolutions conjoncturelles et structurelles qui ont influé, influent ou influenceront sur les capacités de financement de la commune. Le ROB a donc pour but de faciliter la discussion et la détermination des orientations budgétaires qui présideront à l'élaboration du budget primitif (voire au-delà pour certains projets).

Conformément à la LOI NOTRe, le ROB est diffusé sur le site internet de la commune et reprend notamment:

- les engagements pluriannuels envisagés sur la commune,
- des éléments relatifs à la structure et la gestion de la dette,
- des éléments relatifs à la gestion des effectifs municipaux.

Le DOB en lui-même ne donne pas lieu à un vote mais la tenue du débat en conseil municipal est actée par une délibération spécifique.

Le présent rapport vise donc, après un temps de rappel sur le contexte économique et social 2018 et un retour sur l'année 2017, à présenter les principales orientations du prochain budget primitif, actuellement en cours de préparation.

1.1- Contexte Général 2018: Situation financière, économique et institutionnelle

A/ Des perspectives économiques encourageantes...

- Selon l'INSEE, la prévision de croissance pour 2017 serait de 1,9%, l'économie française, gardant ainsi le rythme amorcé depuis fin 2016. Pour 2018, les prévisions sont alignées sur celles de la zone euro : soit 1.7%
- L'inflation 2018 serait quant à elle proche de 1.2%
- Dans le même temps, les différents organismes d'analyse économique penchent pour un maintien de taux d'intérêts attractifs, susceptibles de favoriser l'investissement
- Il convient toutefois de noter que ces chiffres prometteurs sont à mettre en perspective de ceux du chômage (environ 10%) et d'un pouvoir d'achat de la part des ménages qui devrait être en baisse en 2018, les collectivités locales étant alors sollicitées pour accompagner les plus en difficulté.

B/ ... mais une contrainte financière toujours plus lourde et une autonomie financière (et fiscale) toujours plus relative pour les collectivités

La politique économique et budgétaire du gouvernement est clairement posée. La Loi de programmation des finances publiques 2018-2022 (LFPF 2018-2022) est ainsi marquée par une **réduction des dépenses publiques** au regard des engagements européens en matière de déficit public (**60 milliards d'euros** d'efforts attendus sur 5 ans dont **13 milliards** pour les seules collectivités territoriales)

Les économies ne devraient plus passer par des baisses de dotations mais être calculées sur la base de la hausse tendancielle des dépenses de fonctionnement des collectivités locales estimées d'ici à 2022 (à **1,2%** par an en moyenne). **Mais ce serait inflation comprise** (cf. LFPF 2018-2022), ce qui un taux d'inflation qui devrait croître dans les prochaines années, signifie une **stagnation, voire une diminution des dépenses en valeur absolue**.

Par ailleurs, si le dispositif de compensation d'exonération de la taxe d'habitation pour 80% des ménages par tiers d'ici à 2020 n'est à ce jour pas connu dans sa globalité, il ne fait aucun doute que la réalisation de cette promesse par le gouvernement se traduira pour les collectivités par une réelle perte d'autonomie financière et fiscale. Il est également à noter qu'une refonte plus globale de la fiscalité locale devrait voir le jour à l'horizon 2020.

Enfin, en ce qui concerne l'investissement public, conscient de l'impact négatif de la précédente « purge budgétaire » sur ce secteur stratégique, l'Etat souhaite encourager l'investissement local porté à **70%** par le bloc communal. **10 milliards d'euros sur les 57 milliards** du Grand Plan d'Investissement présenté devraient donc être pointés sur les investissements des collectivités locales (avec des secteurs cibles : transition écologique, transports, numérique, modernisation des services publics, rénovation urbaine).

C/ Une pause institutionnelle a priori souhaitée et souhaitable pour les collectivités

Après une période de profonde mutation du paysage territorial, le mandat 2018-2022 ne devrait pas être marqué par des mouvements d'une telle ampleur. **L'intercommunalité est confortée** et son rôle de moteur territorial réaffirmé.

Quant aux nouveaux périmètres de compétences transférés, ils sont en voie de finalisation et vont progressivement produire pleinement leurs effets tant au niveau de la conduite des politiques publiques que des moyens disponibles pour les mener à bien. **Le travail relatif à l'élaboration d'un pacte financier et fiscal adapté aux réalités de chaque territoire sera donc primordial.**

1.2-Contexte communal : Retour sur 2017

A/Une totale reconfiguration de la structure budgétaire induite par le passage en communauté urbaine

- Passage en Attribution de Compensation (AC) négative
- Instauration d'une Attribution de Compensation en Investissement (ACI)
- Mise en place d'une Convention de remboursement de dette (en intérêts et capital)
- Nouvelles règles transitoire de répartition de la Taxe d'aménagement
- Versement d'une Dotation de Solidarité Communautaire Exceptionnelle pour 2017

B/Une vigilance toujours plus grande en matière budgétaire pour limiter au maximum l'effet ciseaux recettes/dépenses lié à:

- Une nouvelle baisse de la Dotation Forfaitaire de l'Etat, certes moindre que sur les différents exercices mais qui s'ajoute aux précédentes (- 300 000€/an de DGF entre 2013 et 2017)
- La non-compensation des frais induits par la réforme des rythmes scolaires.

Les efforts de rationalisation budgétaire initiés (poursuite de la politique de désendettement, sortie du dispositif de ligne de trésorerie, règlement du solde relatif à l'ECP à Clermont Métropole) couplés à l'activation du levier fiscal et à une programmation pluriannuelle des projets structurants ont permis de préserver des marges d'investissement malgré un contexte financier de plus en plus contraint.

C/ Des investissements ciblés et prévus au Plan Pluriannuel d'Investissement 2016-2020 :

❖ Projets communaux:

- **Renforcement de l'attractivité en centre-bourg.**

En 2016, le réaménagement des locaux de la maison Lafarge avait permis l'installation du chocolatier. Dans le même temps, la première phase de travaux de consolidation et de rénovation du bâtiment principal de la Place Grassion Fredot avait été initiée.

L'année 2017 a été consacrée à la seconde phase de **rénovation du fond de la place** qui a permis l'installation de 3 commerces à partir de l'été 2017 (coût de la reconfiguration du rez-de-chaussée du bâtiment principal et des aménagements: 197 000€ HT)

- **Travaux de sécurisation des accès aux groupes scolaires, à la crèche et au complexe sportif** (stores extérieurs, portes extérieures, alarmes, badges): 19 200€ HT
- **Travaux d'entretien et de valorisation du patrimoine:**
Resurfacement de sols souples au groupe Henri Barbusse (9 000€ HT), reprise partielle de l'aire de jeux Auzon Jouer (26 000€ HT), aménagement de la grange Brochette en local associatif (7 500€ HT)
- **Travaux destinés à réduire la facture énergétique des bâtiments:**
Restructuration de la chaufferie du Groupe Louis Aragon (11 400€ HT), remplacement de la chaudière du mille club (4 250€ HT€), transformation du système d'éclairage de la salle polyvalente (8 800€ HT)

❖ Projets communs Commune/CAM financés par le biais de l'AC:

- **Projet Quartier Beauséjour (tranche 4.1)**
 - Travaux d'assainissement et d'enfouissement des réseaux au lotissement Beauséjour (tranche 4.1): 92 000€ HT en assainissement
- **Création d'un giratoire franchissable au carrefour du Colombier : 215 000€ HT**
- **Reprise de l'impasse des fleurs : 67 000€ HT**
- **Reprise de l'avenue nouvelle : 15 200€ HT**
- **Remplacement des candélabres et mise en conformité du réseau d'éclairage public, tranche 3 :**
Rues des dômes, du Livradois, du Cézallier et des Combrailles: 65 500€ réglés par fond de concours 2017 et réalisation dans le 1^{er} semestre 2018
- **Poursuite des travaux de révision générale du PLU de la commune : 11 350 € HT**

2.1- Tendances budgétaires 2018 et grandes orientations de la collectivité

Le budget primitif a pour double objectif de prévoir et d'autoriser les recettes et les dépenses de la commune pour une année.

Tout budget comprend deux sections :

- La section de fonctionnement, qui décrit les opérations courantes de la collectivité, qui se renouvellent régulièrement, celles liées à l'administration de la collectivité et au fonctionnement des services publics.
- La section d'investissement qui retrace toutes les opérations en capital, c'est-à-dire les opérations de recettes ou de dépenses qui accroissent ou diminuent la valeur du patrimoine de la collectivité : achats de matériels, travaux d'infrastructures, aménagement de bâtiments...

Pour chacune des deux sections, le principe de l'équilibre budgétaire doit être respecté, c'est-à-dire que les recettes doivent être égales aux dépenses. Cela suppose donc l'évaluation sincère des dépenses et des recettes (l'équilibre budgétaire et le principe de sincérité sont des règles budgétaires fondamentales).

Les quatre domaines prioritaires d'action de la commune sont inchangés depuis le début du mandat:

- **L'enfance-jeunesse**
- **La culture & la vie associative**
- **La valorisation du patrimoine bâti communal**
- **Le développement durable**

Pour le budget 2018, les orientations budgétaires de la commune sont proposées en tenant compte de différents facteurs et en priorisant des projets alliant qualité de vie et dynamisme du territoire:

- **Un accroissement démographique constant:** 5286 habitants au 1/1/2018,
- **Une pause relative dans la baisse des dotations** qui sera amenée à reprendre, par d'autres moyens dès 2019,
- **Un contexte communautaire plus posé** avec une meilleure lisibilité financière qu'en 2017, année de création de la Communauté Urbaine (Attribution de compensation en fonctionnement et en Investissement, conventions de remboursement de dettes et convention de mises à disposition diverses sont désormais calées et n'évolueront plus qu'à la marge).
- **Une rationalisation de la gestion communale à poursuivre** (renégociations de certains marchés qui porteront leurs effets en année pleine sur 2018, travail spécifique sur le poste énergie/fluides, optimisation de l'occupation des locaux)
- L'engagement de dépenses nécessaires à la **modernisation des services** (refonte du site internet, acquisition d'un logiciel dédié à la gestion funéraire, développement de la dématérialisation)
- Les conséquences financières de la **réorganisation des rythmes scolaires**. L'hypothèse retenue pour le ROB est celle du périmètre actuel de fonctionnement (4.5 jours par semaine). En fonction des décisions prises, le budget sera amendé.
- Une poursuite de la **valorisation des bâtiments et des espaces publics** (Place Grassion Fredot, Quartier de l'Eglise, Coulée verte)
- La pertinence de concevoir les **projets à l'échelle du bassin de vie** Le Cendre/Cournon d'Auvergne

2.2- La section de fonctionnement

La section de fonctionnement devrait s'équilibrer à **4.9 M€** en recettes et en dépenses.

A/ Recettes de fonctionnement

- Fiscalité (chapitre 73):

La dotation de solidarité versée par Clermont Auvergne Métropole devrait être en 2018 de **374 290€**. L'attribution d'une nouvelle DSC exceptionnelle semblable à celle perçue en 2017 (125 000 € pour Le Cend्रे) n'a pas été tranchée à ce jour.

Taxe additionnelle sur les droits de mutation: Hypothèse prudente d'une recette de **100 000 €** (après un réalisé 2016 exceptionnel de 173 983€ et un réalisé 2017 de 125 000€)

La recette des taxes foncières et d'habitation devrait être au moins égale à celle de 2017 soit **2,7M€**. Il est à noter sur ce point que l'évolution des bases fiscales (1.24%) n'a pas encore été intégrée par les services fiscaux dans leurs prospectives. De même, le dispositif exact de compensation de la réforme de la taxe d'habitation n'est pas encore connu de façon exhaustive.

- Concours de l'Etat (chapitre 74):

La Dotation Globale de Fonctionnement, après 4 années de baisse consécutive, devrait être en 2018 au même niveau que celle perçue en 2017, soit **699 000€**

Au final, les concours de l'Etat (dotations diverses, fonds d'amorçage des rythmes scolaires et compensations fiscales TFB et TH) devraient être de **780 000€ pour l'année 2017**.

- **Aides et participations de la CAF et du Conseil Départemental du Puy De Dôme (chapitre 74):**

Les sommes perçues auprès de ces deux institutions devraient être de **285 000€**, principalement du fait d'une augmentation de la participation CAF de 34 000€ par rapport à 2017 (passage en déclaration des temps périscolaires du matin et du soir, accompagnement financier du poste de Coordonnatrice Enfance Jeunesse, augmentation de la Prestation de Service Unique en compensation d'une baisse des prestations familles perçues à la halte garderie).

- **Produits des services et autres produits de gestion courante (chapitres 70 et 75):**

Les produits de services devraient correspondre à un montant de **451 000€** (432 000€ en 2017). Cette progression est essentiellement due aux versements supplémentaires de la part de la Métropole pour rembourser les mises à disposition de personnels et de services

Pour les autres produits de gestion courante, la prévision 2018 est de **92 000€**, l'ensemble des loyers perçus dans le cadre des nouveaux baux commerciaux signés (Le Kylia et Au carré frais) pointant sur ce chapitre 75.

- **Remboursement d'intérêts d'emprunts transférés (chapitre 76):**

En application des accords de la CLECT et de la convention de remboursement de dette en vigueur, Clermont Auvergne Métropole reversera à la commune **61 313€** en 2018 au titre de la participation aux intérêts de la dette.

B/ Dépenses de fonctionnement

- **Charges à caractère général (chapitre 011)** :

Des crédits à hauteur de **1.15 M€** devraient être proposés au budget primitif pour ce chapitre.

Ce montant correspond au réalisé 2017, avec neutralisation du paiement 2017 des marchés réglés pour le compte de CAM sur des compétences transférées (pour près de 56 000€) et qui sont depuis gérés directement par la Métropole.

Il a également été tenu compte d'un taux d'inflation prévisionnelle de 1.2% pour 2018.

Un effort sera consenti en 2018 afin de procéder à la mise en place de nouveaux dispositifs (logiciel de gestion funéraire, dématérialisation de la transmission des actes) destinés à améliorer l'efficacité et la qualité du service rendu.

- **Charges de personnel (chapitre 012)** :

Une dépense prévisionnelle de **2.4 M€** sera à inscrire sur ce chapitre.

Le GVT (Glissement-Vieillesse-Technicité) appliqué est de 2.4% par rapport au réalisé 2017.

Le prévisionnel de ce chapitre a été élaboré en gardant l'hypothèse d'une organisation des rythmes scolaires à 4.5 journées et devra donc être éventuellement revu en fonction des choix opérés.

Il est à noter que le remboursement d'une partie du traitement de certains agents (par CAM ou la CAF) vient réduire cette charge mais n'est pas inscrit sur ce chapitre.

En parallèle, l'optimisation de l'organisation des services en vue de maîtriser au mieux l'évolution de ce poste de dépenses important est au cœur de toutes les réflexions menées.

- **Attribution de Compensation (chapitre 014) :**

Conformément aux accords de la CLECT, et aux délibérations concordantes de la commune et de la Métropole, l'Attribution de Compensation 2018 représentera, pour sa partie fonctionnement, une dépense prévisionnelle de **350 826 €**.

Ce montant sera susceptible de varier comme les années précédentes en fonction de l'activité des services mutualisés.

- **Charges de gestion courante (chapitre 65) :**

Le chapitre 65 comprend notamment le paiement des subventions aux associations et organismes sociaux, le règlement des indemnités des élus, de l'action sociale en faveur des agents (CNAS), ou encore de la maintenance de l'éclairage public pour les points lumineux restés dans le giron communal.

361 000 € seront à prévoir sur ce chapitre.

L'enveloppe dédiée aux subventions aux associations serait maintenue à son niveau de 2017.

Celle relative au CCAS sera quant à elle réévaluée et diminuée de 25 000€ (inscrits en 2017 pour financer l'investissement lié à la création de l'épicerie sociale et solidaire Cournon/Le Cendre).

- **Charges Financières (chapitre 66) :**

Les intérêts de la dette s'élèveront en 2018 à un peu plus de **123 000 €**

La participation à l'EPF-SMAF correspondra à **10 141.07 €**.

La Dotation aux amortissements (opération d'ordre qui permet de tenir compte de la dépréciation des équipements et qui suppose une inscription d'un montant identique en recette d'investissement) nécessitera une inscription de crédits à hauteur de **480 300 €**

2.3- La section d'investissement

La section d'investissement a été, comme la section de fonctionnement, directement modifiée du fait des transferts de compétences.

Aux contraintes financières déjà évoquées, s'est ajoutée l'obligation de coordonner de façon très précise les interventions des différentes structures en fonction de leurs compétences.

La mise en place d'une programmation pluriannuelle ciblée dès 2016 a permis de faciliter ce travail de phasage et de réaliser certains projets structurants (reconfiguration du fond de la place Grassion Fredot, giratoire du colombier, tranche 4.1 du projet Quartier Beauséjour, Plan de renouvellement de l'éclairage public Tranche 3...)

A/ Recettes d'investissement

- FCTVA et Taxe d'Aménagement devraient s'élever à **81 000€** (les investissements de voirie sont désormais de compétence communautaire et la commune ne perçoit plus que 70% de la TAM)
- Les subventions et produits des cessions devraient correspondre à un montant de **184 000€**
- Le Recours à l'emprunt ne sera activé qu'en fonction de la réalisation du budget 2018
- Dotations aux amortissements : **480 300€**
- Remboursement du capital d'une partie des emprunts transférés: En application de la convention de remboursement de dette, Clermont Métropole reversera à la commune **238 895€** en 2018 pour le capital de la dette

B/ Dépenses d'investissement

- Participations dues à l'EPF-SMAF : **75 093€**
- Remboursement du capital de la dette : **444 967€**
- Mise en œuvre de la Programmation pluriannuelle des investissements envisagés (PPI 2016-2020)

❖ **Projets communaux à engager (montant prévisionnel : 760 000€)**

- Réaménagement du 1^{er} étage du bâtiment principal de la place Grassion-Fredot
- Consolidation batimentaire du restaurant scolaire (Henri Barbusse)
- Remplacement de chaudières dans 2 équipements publics
- Requalification des abords de l'église (acquisition à l'EPF-SMAF, désamiantage et démolition de 3 maisons)
- Intervention sur la toiture du complexe sportif (reprise de l'étanchéité et de la charpente)
- Acquisition du foncier en vue de l'aménagement de la Halte Ferroviaire Cournon-Le Cendre par CAM

❖ **Projets à engager par Clermont Auvergne Métropole (financés via l'Attribution de Compensation)**

- Requalification des abords de l'église (enfouissement de réseaux ,création d'espace public suite à démolition)
- Quartier Beauséjour Tranche 4.2 : rue des Hortensias (eaux pluviales, réseaux secs, remplacement des candélabres, travaux de voirie)
- Rénovation du réseau d'éclairage public et remplacement des candélabres sur l'ensemble de la commune d'ici 2019 (rattrapage 2017 de la Tranche 3 non réalisée, 2018-Tranche 4 : Avenue du grand champ).
- Poursuite du programme de rénovation de la Coulée Verte
- Poursuite de la Révision Générale du PLU avant intégration au PLUi

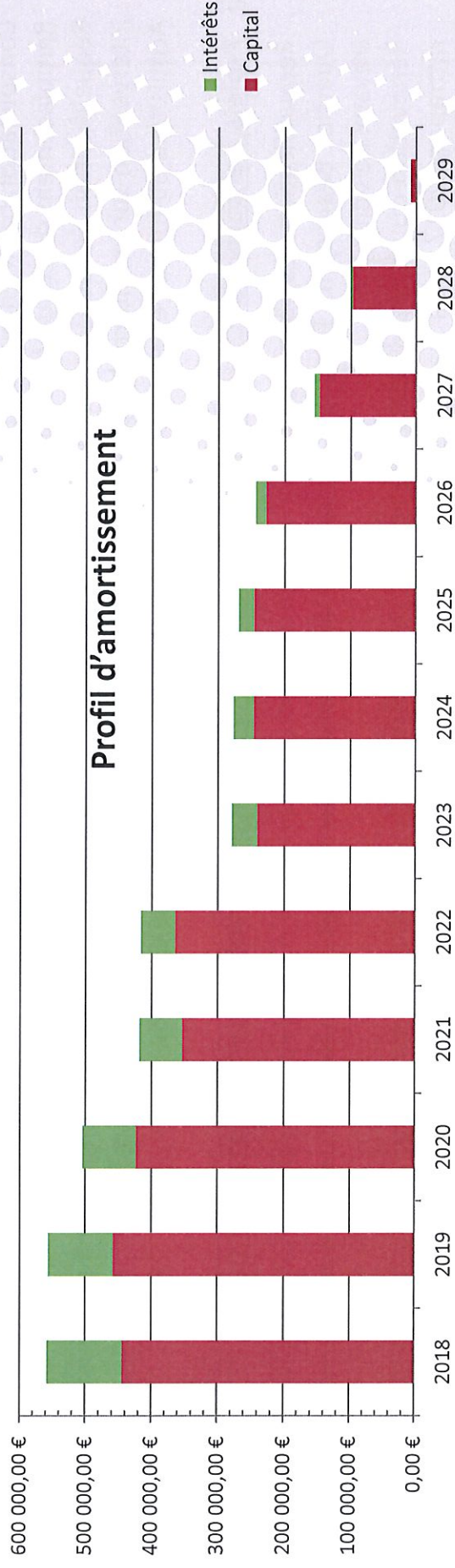
❖ **Projets à engager par Clermont Auvergne Métropole (hors Attribution de Compensation)**

- Aménagement de la Halte Ferroviaire Cournon-Le Cendre et reprise de l'allée des marronniers avec création de piste cyclable
- Création d'un bassin d'orage au complexe sportif

❖ **Projets en phase d'études :**

- Réalisation d'une cuisine centrale commune Le Cendre/Cournon et reconfiguration du groupe scolaire Henri Barbusse
- Requalification de la zone Intermarché
- Aménagement des équipements et espaces publics pour répondre à l'évolution de la population cendriouse (équipements scolaires et sportifs...)
- Réaménagement des locaux associatifs de l'espace Verger du Caire

3 - La dette communale (période 2018-2029)



Quelques points de repères sur la dette :

- La dette ci-dessus présentée ne tient pas compte des remboursements effectués par Clermont Métropole en application de la convention de remboursement.
- Pour l'exercice 2018, ce remboursement sera de 300 208 € (intérêts+capital) pour une globale de 558 577.35€ soit 53% (en l'absence de nouvel emprunt)
- Au vu de ces éléments, la Capacité de désendettement de la commune est donc passée à 3,6 années, bien en dessous des ratios de vigilance pratiqués.
- La structure de la dette communale est saine (aucun emprunt toxique) et lisible (dette récente et taux fixes).
- Au 31 décembre 2018, en l'absence de nouvel emprunt, l'encours de la dette devrait s'établir à **3 175 979.80€**